



PROCÈS VERBAL de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des membres de l'IREF tenue le vendredi 8 décembre 2023 à 13 h 30, salle A-2875, UQAM

PRÉSENCES

Alimi, Sonia	Membre associé-e
Bastien Charlebois, Janik	Membre professeur-e
Beauvais, Rébecca	Membre associé-e (partie avant le vote secret)
Bélanger, Marie	Certificat en études féministes
Bessaih, Nesrine	Membre associé-e
Bloas, Isabelle	Certificat en études féministes
Castilloux, Mélissa	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Corbin, Océane	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
De Beyne-Gagnon, Geneviève	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Delacondemène, François	Certificat en études féministes
Delvaux, Martine	Membre professeur-e
Demontagne, Orianne	Certificat en études féministes
Donaghy, Liam	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Dupuis-Déri, Francis	Membre professeur-e
Fournier-Guillemette, Rosemarie	Membre associé-e
Garon, Marie-Soleil	Certificat en études féministes
Gibeau, Ariane	Membre associé-e
Gonzalez, Camille	Certificat en études féministes
Guinamand, Sophie	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Hammar, Liza	Étudiant-e concentration 3 ^e cycle
Ilharramounho, Pantxika	Certificat en études féministes
Kandolo, Honoré	Étudiant-e concentration 3 ^e cycle
Kayitalire, Wolfgang	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Kurtzman, Lyne	Membre associé-e
Lampron, Ève-Marie	Membre associé-e
Latendresse, Anne	Membre professeur-e
Lecomte, Léo	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Lorimier, Élodie	Certificat en études féministes
Lounas, Naïla	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Magne, Gaëlle	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Morency, Sophie-Anne	Membre étudiant-e
Moulinoux, Sasha	Étudiant-e concentration 1 ^{er} cycle
Mukabel, Yamen	Certificat en études féministes
Nagels, Nora	Membre professeur-e
Nagy, Romane	Certificat en études féministes
Pache, Stéphanie	Membre professeur-e (absente de la salle au moment du vote)
Pagé, Geneviève	Membre professeur-e
Paris, Clara	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Périard, Lydie	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle
Piazzesi, Chiara	Membre professeur-e
Poirier-Richard, Chloé	Étudiant-e concentration 2 ^e cycle

Préfontaine, Jade	Étudiant·e concentration 2 ^e cycle
Renaudin, Adé	Étudiant·e concentration 2 ^e cycle
Romani, Vincent	Membre professeur·
Roy, Patricia	Étudiant·e concentration 3 ^e cycle
Seuve, Marina	Étudiant·e concentration 3 ^e cycle
St-Gelais, Thérèse	Membre professeur·e
Thésée, Gina	Membre professeur·e
Torres Merino, Lilian	Étudiant·e concentration 2 ^e cycle
Vachon, Judith	Étudiant·e concentration 2 ^e cycle

Observatrices

Bourdiac, Marie-Noëlle	Secrétaire de séance
Côté, Josette	Présidente de séance
Gagné, Émilie	Gardienne de senti
Hildgen, Bronja	Agente de recherche et de planification, IREF
Vachon, Judith	Assistante de recherche, IREF
Van der Klei, Alice	Agente de recherche et de planification, IREF

ORDRE DU JOUR

0. Procédure d'ouverture

0.1. *Ouverture*

0.2. *Présidium*

1. Présentation de l'ordre du jour (non-amendable)

2. Prise de position en soutien à la Palestine

3. Varia

4. Fermeture

0. Procédure d'ouverture

0.1. Ouverture

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte à 13 h 44.

Thérèse St-Gelais, directrice de l'IREF, présente la mission de recherche et d'enseignement féministes de l'Institut, ses valeurs et les prises de positions adoptées par le passé.

0.2. Présidium

La nomination de Josette Côté, retraitée CSN et non-membre, à titre de présidente d'assemblée, d'Émilie Gagné à titre de gardienne du senti, et de Marie-Noëlle Bourdieu et Alice van der Klei à titre de secrétaires de séance sont dûment proposées par Thérèse St-Gelais et appuyées par Eve-Marie Lampron.

La présidente rappelle l'importance de la liberté académique et que cette AG n'est pas publique. Elle rappelle le droit à l'image et qu'il n'est pas possible d'enregistrer ou de photographier les personnes présentes.

La gardienne du senti, Émilie Gagné, se présente et dit que l'on peut lui envoyer des messages textes en cas de malaise créé par les prises de paroles. Pour un besoin de psychosocial, une personne psychologue des Services à la vie étudiante (SVE) se tient à l'extérieur de la salle pour la durée de la rencontre. Émilie Gagné rappelle de faire attention aux rapports de pouvoirs, aux rapports raciaux, et demande d'adopter une posture d'écoute.

La présidente donnera priorité à la 1^{re} prise de parole pendant 2 minutes et la suivante sera de 1 minute.

Une personne étudiante et une personne chargée de cours demandent la présence de personnes non-membres de l'IREF à l'AG, car elles ont besoin du soutien physique de ces personnes. On vote à main levée. Sur une proposition de Sacha Moulinoux, appuyée par Sonia Alimi, la demande est

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Une vingtaine de personnes non-membres entrent dans la salle. Il est précisé que ces personnes observatrices ne peuvent pas prendre la parole ni voter durant cette assemblée.

Des bulletins de vote secret (3 par personnes) ont été distribués aux membres à leur entrée dans la salle, la présidente demande à ce qu'ils soient brandis en cas de vote à main levée, pour éviter tout vice de procédure, considérant la présence des personnes observatrices.

1. Présentation de l'ordre du jour (non amendable)

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il ne peut être amendé et est donc adopté tel que présenté.

2. Prise de position en soutien à la Palestine

Une nouvelle proposition de résolution a été envoyée par courriel à la secrétaire de séance en début de réunion. La secrétaire affiche le texte sur l'écran de la salle.

Nouvelle proposition :

Il est résolu que l'IREF :

DÉNONCE les crimes de guerre, l'apartheid et les pratiques coloniales d'éradication du peuple palestinien en cours ;

DEMANDE un cessez-le-feu immédiat et durable ;

APPELLE à l'application du droit de retour des réfugié-es et des déplacé-es palestinien-nes ;

EXPRIME sa solidarité avec toutes les victimes civiles ;

RAPPELLE le droit du peuple palestinien à la justice, à l'autodétermination et à la liberté ;

EXPRIME sa solidarité avec les personnes de la communauté uqamienne touchées, ainsi que toutes les victimes de traumatismes coloniaux et racistes réactivés par le génocide en Palestine ;

DÉNONCE l'antisémitisme et l'instrumentalisation de l'antisémitisme, notamment dans les usages racistes anti-arabes, anti-islam et anti-Palestiniens de l'accusation d'antisémitisme judéophobe ;

EXPRIME sa solidarité avec les personnes et organisations juives critiques du sionisme et d'Israël ;

DÉNONCE les stratégies arabophobes et islamophobes multiples visant à déshumaniser les peuples et les personnes (incluant les étudiant-es et professeur-es) arabes et/ou musulman-es, construit-es et perçu-es comme tel-les, qui permettent non seulement la poursuite d'un projet de nettoyage ethnique et d'éradication de la vie en Palestine, mais aussi des dynamiques racistes directement au sein de l'institution de l'UQAM ;

DÉNONCE les instrumentalisationes racistes et impérialistes des luttes féministes et LGBTQIA2S+ à des fins coloniales ;

DÉNONCE le rôle impérialiste du Québec et du Canada à travers des moyens financiers, militaires, diplomatiques et politiques dans la colonisation de la Palestine ;

AFFIRME son soutien au mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions) et encourage les groupes, institutions et associations avec qui l'IREF collabore à suivre les mêmes principes en leur rappelant que la politique 43 de l'UQAM encadrant la Politique internationale exige notamment des partenariats internationaux le partage de valeurs démocratiques et de principes éthiques dans le respect de la diversité des identités culturelles, la volonté d'œuvrer pour la paix et pour un développement durable, l'engagement contre toute discrimination en particulier sexiste et raciale ;

SOUTIENNE les appels divers à l'administration de l'UQAM à prendre position ouvertement et clairement pour la fin des hostilités et un arrêt du génocide colonial de la part de l'État israélien ;

Une autre étudiante rappelle les nombreux appels des organismes féministes en appui à la Palestine. Elle demande quel est le féminisme appuyé par l'IREF et ajoute qu'il faut une cohérence avec ce qui est enseigné dans les nouveaux cours FEM – on est sur des territoires colonisés – nous devons développer des pratiques décoloniales – ; elle nomme des théoriciennes féministes.

Point d'information : il est souligné que l'on n'arrive pas à lire la résolution à l'écran. Une pause est demandée pour aller faire des photocopies de la nouvelle résolution.

Une professeure associée intervient pour relater l'histoire du conflit israélo-palestinien et explique pourquoi le Hamas est sexiste, homophobe.

Sur une proposition d'Anne Latendresse, appuyée par Rachel Chagnon, il est résolu d'augmenter le temps pour la première prise de parole à 3 minutes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Une professeure lit la résolution et fait une mise en contexte.

Une chargée de cours dit que même si la prise de position arrive trop tard, l'adoption de la résolution permettra d'inscrire aux archives que l'IREF se positionne dans l'antiracisme.

Une personne étudiante nomme l'instrumentalisation des causes et des luttes féministes, rappelle les actions de conquête utilisées à des fins sexistes et impérialistes.

Une professeure souhaite encourager l'IREF à collaborer avec les universitaires à Ramallah et trouve que l'on devrait inviter des chercheuses de Gaza. Une professeure associée est en faveur de la proposition. Elle pense qu'une position n'est pas juste un coup d'épée dans l'eau, et explique que les boycotts en Afrique du Sud ont permis d'accélérer la fin de l'apartheid. Elle rappelle que des groupes ont lancé des appels au boycott, au désinvestissement et aux sanctions (BDS) contre Israël et que c'est une des façons d'affaiblir l'armée israélienne.

Premier amendement : à la suite de cette intervention, il est dûment proposé par Léo Lecomte, appuyé par Adé Renaudin, d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de la résolution :

DÉVELOPPE des relations de partenariat et de recherche avec les groupes féministes et les chercheuses en Palestine.

Une personne professeure rappelle que l'IREF n'est pas désincarnée – qu'adopter ces demandes doit se faire avec ses membres. Il ne faut pas perdre de vue que l'IREF ne peut pas obliger et contraindre les membres dans leurs recherches.

Une chargée de cours rappelle que l'IREF n'a pas les conditions de travail ni l'argent pour un tel accueil, que ce n'est pas un Département, que l'on ne peut pas surcharger les employées.

Une professeure associée pense que l'on peut et que l'on doit reconnaître le positionnement et que l'IREF devrait encourager le développement de relations universitaires avec des chercheuses Palestiniennes.

Une personne étudiante propose la formulation « encourage le développement » – que l'IREF pourrait permettre des mesures pour faciliter ce développement.

Une professeure dit être mal à l'aise avec la dimension de contrainte de cette attente. Qu'il faut faire attention aux ressources administratives et concrètes qui peuvent être développées.

Une des directrices de l'IREF rappelle que cela fait plusieurs années que l'IREF demande un dégrèvement pour le poste de directrice à la recherche – que l'UQAM n'est pas en mesure de nous accorder même ce montant. En termes de temps et d'énergie, les 3 directrices et 2 agentes de recherches et de planification n'ont ni les ressources ni l'énergie pour développer des recherches en Palestine.

Chiara Piazzesi, appuyée par Rachel Chagnon, propose le **sous-amendement** suivant :

ENCOURAGE ses membres à développer des relations de partenariat et de recherche avec les groupes féministes et les chercheuses en Palestine.

Les discussions en séance ne permettant pas de trouver une entente, la question préalable est demandée. Avec une majorité de votes **CONTRE**, le **sous-amendement est REJETÉ À LA MAJORITÉ**

La professeure qui voudrait ce rapprochement avec les chercheuses palestiniennes dit qu'ajouter l'amendement envoie quand même un message fort. On devrait traduire la résolution en arabe pour envoyer un message symbolique en Palestine.

Léo Lecomte, appuyé par Patricia Roy, propose le **deuxième sous-amendement** ci-dessous (ce qui annule le premier amendement) :

ENCOURAGE le développement des relations de partenariat et de recherche avec les groupes féministes et les chercheuses en Palestine et prenne les mesures nécessaires pour faciliter ce développement.

Avec une majorité de votes **POUR**, le **deuxième amendement** est **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

On revient sur la proposition principale.

Une personne chargée de cours demande que le Conseil de l'IREF respecte cette résolution et qu'un deuxième amendement soit ajouté pour que la Direction et le Conseil adoptent cette résolution et respectent la lettre et l'esprit de la résolution de l'AG, ainsi que la souveraineté de celle-ci.

Sonia Alimi, appuyée par Rosemarie Fournier-Guillemette, propose un **deuxième amendement**, soit l'ajout du dernier paragraphe ci-dessous :

INVITE le Conseil et la direction de l'IREF à respecter la lettre et l'esprit de la résolution de l'AG ainsi que la souveraineté de celle-ci.

Une des directrices de l'IREF rappelle que le Conseil est responsable des prises de positions, qu'elle est mal à l'aise avec cette méfiance, et de ne pas présumer d'une mauvaise volonté de la part du Conseil. Les gens ont besoin de réfléchir avec bienveillance.

Une personne étudiante est en faveur du nouvel amendement et explique que tout le monde a été invité et que compte tenu du nombre de personnes qui se sont présentées, cette assemblée peut se prévaloir d'un pouvoir concret.

Le vote est demandé. Avec une majorité de POUR, ce deuxième amendement est **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

Résolution finale :

RÉSOLUTION AG-E-2023-85 – Prise de position en soutien à la Palestine

Il est résolu que l'IREF :

DÉNONCE les crimes de guerre, l'apartheid et les pratiques coloniales d'éradication du peuple palestinien en cours ;

DEMANDE un cessez-le-feu immédiat et durable ;

APPELLE à l'application du droit de retour des réfugié·es et des déplacé·es palestinien·nes ;

EXPRIME sa solidarité avec toutes les victimes civiles ;

RAPPELLE le droit du peuple palestinien à la justice, à l'autodétermination et à la liberté ;

EXPRIME sa solidarité avec les personnes de la communauté uqamienne touchées, ainsi que toutes les victimes de traumatismes coloniaux et racistes réactivés par le génocide en Palestine ;

DÉNONCE l'antisémitisme et l'instrumentalisation de l'antisémitisme, notamment dans les usages racistes anti-arabes, anti-islam et anti-palestiniens de l'accusation d'antisémitisme judéophobe ;

EXPRIME sa solidarité avec les personnes et organisations juives critiques du sionisme et d'Israël ;

RÉSOLUTION AG-E-2023-85 (suite)

DÉNONCE les stratégies arabophobes et islamophobes multiples visant à déshumaniser les peuples et les personnes (incluant les étudiant·es et professeur·es) arabes et/ou musulman·es, construit·es et perçu·es comme tel·les, qui permettent non seulement la poursuite d'un projet de nettoyage ethnique et d'éradication de la vie en Palestine, mais aussi des dynamiques racistes directement au sein de l'institution de l'UQAM ;

DÉNONCE les instrumentalisations racistes et impérialistes des luttes féministes et LGBTQIA2S+ à des fins coloniales ;

DÉNONCE le rôle impérialiste du Québec et du Canada à travers des moyens financiers, militaires, diplomatiques et politiques dans la colonisation de la Palestine ;

AFFIRME son soutien au mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions) et encourage les groupes, institutions et associations avec qui l'IREF collabore à suivre les mêmes principes en leur rappelant que la politique 43 de l'UQAM encadrant la Politique internationale exige notamment des partenariats internationaux le partage de valeurs démocratiques et de principes éthiques dans le respect de la diversité des identités culturelles, la volonté d'œuvrer pour la paix et pour un développement durable, l'engagement contre toute discrimination en particulier sexiste et raciale ;

SOUTIENNE les appels divers à l'administration de l'UQAM à prendre position ouvertement et clairement pour la fin des hostilités et un arrêt du génocide colonial de la part de l'État israélien ;

ENCOURAGE le développement des relations de partenariat et de recherche avec les groupes féministes et les chercheuses en Palestine et prenne les mesures nécessaires pour faciliter ce développement

INVITE le Conseil et la direction de l'IREF à respecter la lettre et l'esprit de la résolution de l'AG ainsi que la souveraineté de celle-ci.

Le vote secret est demandé par Rosemarie Fournier-Guillemette. Marie-Noëlle Bourdieu, Bronja Hildgen et Alice van der Klei sont nommées scrutatrices.

Pour : 42

Contre : 4

Abstention : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La professeure en faveur de l'amendement sur les relations de partenariat à développer en Palestine dit que c'est un moment historique dans l'histoire de l'IREF, qu'elle est prête à donner un coup de main et à envoyer un message de solidarité. Elle va chercher à faire venir des chercheuses palestiniennes.

3. Varia

Une membre étudiante félicite la mobilisation étudiante.

4. Fermeture

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur une proposition de Rachel Chagnon, appuyée par Rosemarie Fournier-Guillemette, la séance est levée à 15 h 42.